

Du 28 juillet au 8 août 2024, la ville de Marseille accueillera les épreuves de voile des Jeux Olympiques de Paris 2024 qui se dérouleront en rade Sud.

A cet effet, des adaptations de la réglementation maritime seront appliquées du 26 juillet au 9 août afin que les activités nautiques puissent se dérouler en toute sécurité pour l'ensemble des usagers de la mer.



PLUS D'INFOS ICI

Ne pas jeter sur la voie publique

ÉPREUVES DE VOILE DES JEUX OLYMPIQUES

RÉGLEMENTATION MARITIME APPLIQUÉE DU 26 JUILLET AU 9 AOÛT 2024





UNE RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE EST MISE EN PLACE POUR ASSURER LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ EN RADE SUD DE MARSEILLE, DONT L'APPLICATION SERA CONTRÔLÉE PAR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC.



DU 26 JUILLET AU 9 AOÛT 2024 TOUTES LES ACTIVITÉS NAUTIQUES (NAVIGATION, MOUILLAGE, BAINADE, PLONGÉE) SONT INTERDITES DE 10H À 20H AVEC LES DÉROGATIONS ET AMÉNAGEMENTS SUIVANTS :

- La nage libre est autorisée sans restriction dans la zone matérialisée par les bouées.
- La baignade est autorisée sans restriction, seulement dans la zone des 300 m.
- La baignade est interdite sauf dans les ZRUB (Zone réservée à l'usage des baigneurs). *Se rapprocher de la ville de Marseille pour connaître l'emplacement des ZRUB.*
- Transit autorisé uniquement aux engins immatriculés au port de la Fausse Monnaie et aux engins à propulsion humaine (paddle, kayak, etc.) du club nautique de l'anse de la Fausse Monnaie. Nage libre autorisée.
- Dans la zone des 300 m du rivage, la baignade et les engins à propulsion humaine (paddle, kayak, etc.) sont autorisés.
- Navigation autorisée uniquement aux clubs de voile de la Pointe Rouge.
- 5-10
 Les navires propulsés au moteur sont autorisés à transiter à une vitesse comprise entre 5 et 10 nœuds.
- Solution alternative : contourner la zone de course par l'ouest des îles du Frioul.
- Bouées délimitant la zone de compétition.
- Bouées délimitant la zone des 300 m.



DU 26 JUILLET AU 9 AOÛT LE MOUILLAGE DES NAVIRES ET ENGINs IMMATRICULÉS RESTE INTERDIT DE 20H À 10H DANS L'ENSEMBLE DE LA ZONE.